

L'honorable M. Lemieux est conduit au fauteuil présidentiel par l'honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable W. S. Fielding.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (Orateur) (texte): Madame, Fellow Members of the House of Commons: I must thank you from the bottom of my heart for the very high honour you have unanimously bestowed upon me. I know full well my unfitness for this high office but I trust that with the loyal co-operation of both sides in this House I shall be able to maintain with firmness, tempered by impartiality, the rules which unfortunately in the past I myself have honoured more in the breach than in the observance.

From this moment on I cease to be a party man; I become the servant of the House and in a broader sense the servant of the country, of which you are the direct, and I should add, the graceful expression.

I have sat, as has been stated, for twenty-five years in the House of Commons. I hope to live up to its traditions and to its memories. It shall be my endeavour in my administration of the rules of the House and in my interpretation of the constitutional usages to maintain and preserve those traditions, customs and privileges, and above all, that freedom of speech and that dignity and decorum in debate which have come down to us through precedent and precedent from the Mother of Parliaments, the British House of Commons.

(Texte) Madame, mes chers collègues, je vous remercie du plus profond de mon cœur du témoignage de confiance que vous venez de me donner si unanimement. Je sais que je n'ai pas la compétence voulue pour faire dignement honneur à la position, mais vous pouvez compter sur mon impartialité et sur ma fermeté lorsqu'il s'agira de faire respecter le règlement de la Chambre, de sauvegarder les traditions anglo-normandes dont nous sommes les dépositaires, ces coutumes, ces privilèges, ce décorum et surtout ce franc-parler qui nous viennent de la mère des parlements, la Chambre des communes d'Angleterre. C'est ainsi que nous donnerons à nos délibérations la dignité voulue. J'espère qu'avec votre concours je serai à la hauteur de la situation et qu'ensemble nous maintiendrons les traditions, les us et coutumes, les privilèges, la liberté de parole qui nous viennent du plus grand, j'oserais dire du modèle des parlements modernes, le parlement britannique. Encore une fois, mes chers collègues, merci du plus profond de mon cœur.

LE SUPPLÉANT DU SERGENT D'ARMES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le sergent d'armes a, avec mon consentement, désigné M. Louis Charles Panet comme son suppléant.

CONFÉRENCE IMPÉRIALE

L'hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose de lever la séance.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): La Chambre doit s'attendre que je fasse rapport aussitôt que possible des délibérations, ou du moins de la part que mes collègues et moi-même avons prise, à titre de représentants du Canada, à la dernière conférence impériale. J'ai eu l'avantage de recevoir le compte rendu textuel des délibérations de la conférence; ce rapport porte toutefois la mention "confidentiel" et, jusqu'à un certain point, il est nécessairement de nature secrète. Pour les fins de l'exposition que je désire faire, il sera nécessaire d'expliquer mon attitude et afin qu'elle soit intelligible, de passer en revue l'attitude qu'ont adoptée certains autres représentants des dominions touchant différentes questions d'une grande importance. Je ne me croirais pas libre d'en agir ainsi sans avoir l'autorisation formelle de me servir du rapport que j'ai en mains. Je prie donc mon honorable ami le premier ministre de se mettre en communication avec le premier ministre de la Grande-Bretagne pour m'obtenir la permission de citer des extraits du rapport de la conférence, ainsi qu'une définition des limites et des réserves qui doivent être imposées, suivant lui, dans l'intérêt général.

L'hon. MACKENZIE KING: Je me ferai un plaisir d'étudier la question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je prierai aussi le Gouvernement de déposer sur le bureau, dès l'ouverture du Parlement, si c'est possible, copie d'un décret du conseil dont il a été question dans la presse—un arrêté ministériel a-t-il été adopté à cet effet? Je n'en sais rien—concernant le transfert de certains droits de pêche à la province de Québec par le gouvernement fédéral.

(La motion est adoptée et la Chambre lève sa séance à quatre heures moins cinq minutes.)